

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 mai 2019</b>	<b>N° 2019-313</b>

Convocation du 17 mai 2019

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT  
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10  
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15  
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30  
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h20  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30  
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40  
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 mai 2019</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Territoires  <b>Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite</b>	<b>N° 2019-313</b>

---

**Bouliac - Avenue de la belle étoile - Aménagement devant l'école du Parc de Vialle - Confirmation de décision de faire**

---

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2018-247 du 27 avril 2018 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de co-développement 2018-2020.

Le réaménagement de l'avenue de la Belle étoile à Bouliac est séquencé et fait l'objet de plusieurs opérations. Notamment, le contrat de co-développement Codev 4 en cours prévoit dans la fiche C040650038 la réalisation des études et les travaux sur la séquence au droit du Parc de Vialle, soit de la côte de Bouliac à l'avenue du domaine de Vialle (280 m.).

Il s'agit d'améliorer le confort et la sécurité de l'accès au parc de Vialle et notamment à l'école située dans ce parc.

Dans la suite du programme réalisé dans le cadre du Fonds d'Intérêt Communal (FIC), les études ont confirmé le projet, de réduire la largeur de chaussée circulée, d'élargir et rendre accessibles les trottoirs et de maintenir l'offre de stationnement pour réguler la dépose des enfants le matin. Le projet tient compte de la qualité environnementale du site et améliore également l'accessibilité au parc de Vialle.

La dépense de Bordeaux-Métropole est estimée à 720 000 € au titre du Codev 4. L'écart, par rapport à l'estimation indiquée au Codev 4 s'explique par une meilleure prise en compte de l'accessibilité et par le réaménagement d'un rond-point, non prévu initialement.

Par ailleurs, le périmètre du projet a évolué, l'amorce de l'avenue du Domaine de Vialle ayant été intégrée pour 50 mètres dans la zone à aménager pour traiter notamment les cheminements piétons et le stationnement sur le domaine public aux abords de l'une des entrées principales du Parc. Le surcoût correspondant ayant été estimé à 76 860 €, la commune de Bouliac a donné son accord par courrier du 21 février 2019, pour sa prise en charge par le FIC.

Les travaux d'éclairage public et l'effacement des réseaux de télécommunications seront réalisés par la commune, ainsi que les espaces verts et le mobilier urbain pour lesquels la commune a conservé l'exercice de la compétence.

L'avancement du projet permet de proposer la validation de jalon suivant (cf fiche jointe).

PROJET	JALON	ESTIMATION	IMPUTATION BUDGETAIRE	N°FICHE ACTION
--------	-------	------------	--------------------------	-------------------

Bouliac – Avenue de la Belle Etoile – Aménagement devant l'école du Parc de Vialle. C040650038	Confirmation de décision de faire	720 000 €	23151-844	6
--	-----------------------------------	-----------	-----------	---

Par ailleurs, 106 860 € seront pris en charge par le FIC, d'une part pour l'enfouissement des réseaux (30 000 € à verser au Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) et d'autre part pour l'aménagement de la partie avenue du Domaine de Vialle intégrée au projet (76 860 €).

La confirmation de décision de faire concerne l'aménagement de l'avenue de la Belle étoile à Bouliac, dans sa partie devant l'école du Parc de Vialle.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

**VU** les états et les fiches projet mis à la disposition des élus métropolitains,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** ce projet fait l'objet d'un avancement programmé des études,

**DECIDE**

**Article 1 :** l'ajustement pour ce projet avec la planification financière est approuvé.

**Article 2 :** la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au titre de l'exercice 2019, article 2315, fonction 844 et article 2041582 fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 mai 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>27 MAI 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>27 MAI 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PUJOL</p>
---	---

## Commune de Bouliac

Fiche action : n° 2

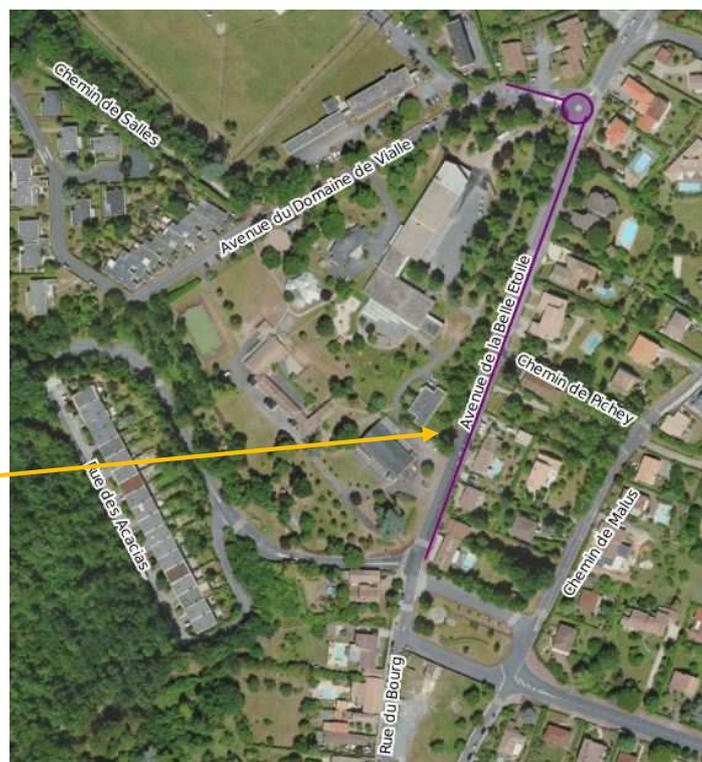
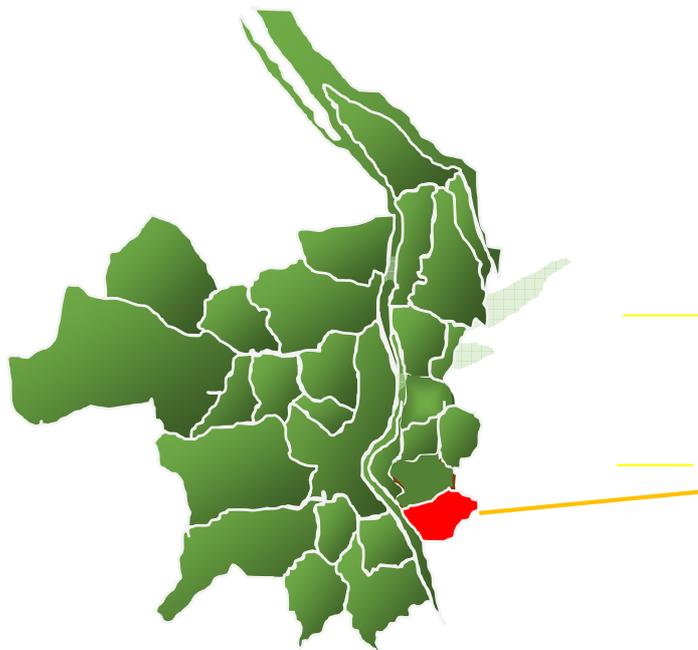
Réseau de catégorie : 2

N° CODEV : C040650038

**Avenue de la Belle Etoile –  
Aménagement devant l'école du Parc de Vialle.**

**Confirmation de Décision de Faire : Mai 2019**

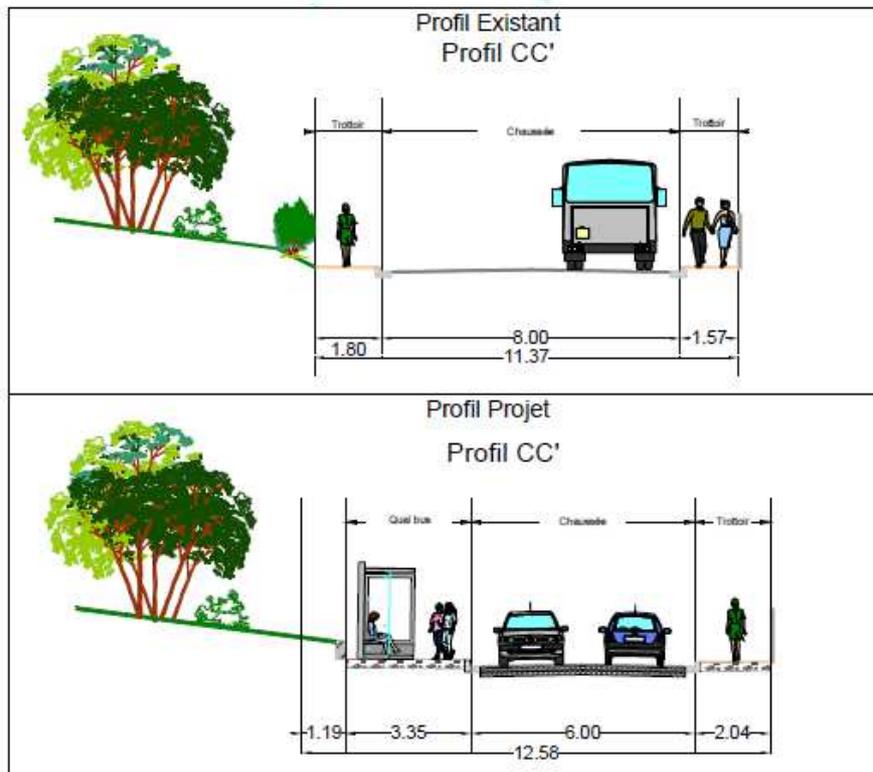
**LOCALISATION DU PROJET : avenue de la Belle Etoile à Bouliac  
(séquence au droit du Parc de Vialle)**

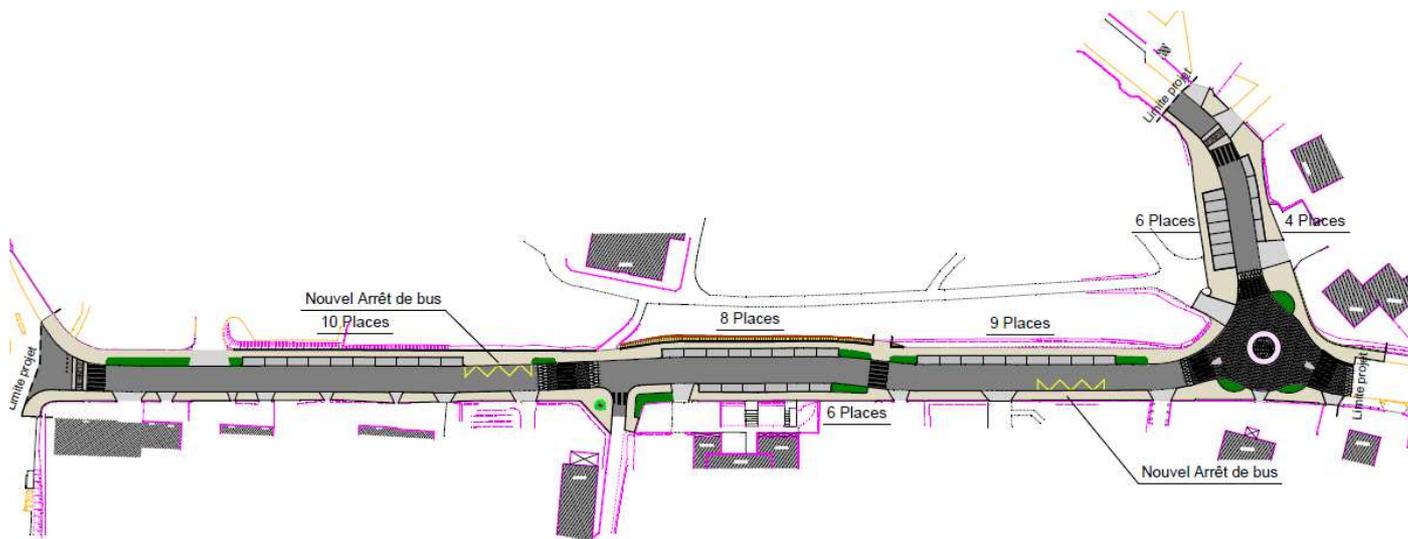


## Périmètre du projet



## Projet d'aménagement





### ELEMENTS DU PROGRAMME VOIRIE :

#### - Engagements Bordeaux Métropole :

Dans le cadre du contrat de co-développement 2018-2020 Bordeaux Métropole s'est engagé à réaliser les études du projet débuté sur le FIC (programme 2015-2017) et à réaliser les travaux d'aménagement de la voirie.

L'éclairage public, l'effacement des réseaux, les espaces verts et le mobilier urbain seront réalisés par la commune.

#### - Eléments techniques du programme (fonctionnalités, largeur, linéaire améliorations apportées) :

L'aménagement de cette partie de l'avenue de la Belle Etoile se fait dans la continuité des travaux déjà réalisés sur cette avenue dans le cadre des contrats précédents.

Le périmètre opérationnel comprend l'avenue de la Belle Etoile au droit du parc de Vialle, c'est-à-dire la portion comprise entre la côte de Bouliac et l'avenue du Domaine de Vialle. Cette séquence est longue de 280 m. sur une emprise de 12 m. environ. Par ailleurs, le périmètre de l'opération comprend dorénavant l'amorce de l'avenue du Domaine de Vialle sur 50 m. de long et 18 m. de large. Cette augmentation de périmètre à la demande de la Commune est prise en charge par le FIC.

Le projet a pour but de :

- de réduire la largeur de chaussée circulée pour apaiser la circulation,
- d'élargir les trottoirs et d'assurer leur mise en accessibilité PMR pour améliorer le confort des piétons,
- de maintenir l'offre de stationnement pour réguler la dépose des enfants le matin,
- de mettre en valeur la qualité environnementale du site en traitant de manière qualitative la limite du domaine public avec le parc et en préconisant à la commune un volet paysager approprié.

**ESTIMATION DE L'OPERATION :** 720 000 ,00 € **TTC**

### FINANCEMENT / IMPUTATION BUDGETAIRE GDMO :

Cdr : HCA 05 – DAAF – Pôle Territorial Rive Droite

OPERATION : 05P060003 CODEV 4 INTERCOM PTRD

NATANA : 23151 //844

LIGNE DOSSIER : 01308-01 - 05P060 23151-TX VOIRIE INTERCO

**Chef de projet : Marie SEREIN**  
**Chargée d'opération : Béatrice ASO**

**Pôle territorial Rive Droite**

Le Directeur :  
 Thibault Rufas